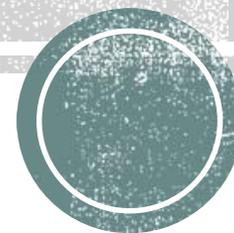


Segmentation et hiérarchisation des vins du bergeracois

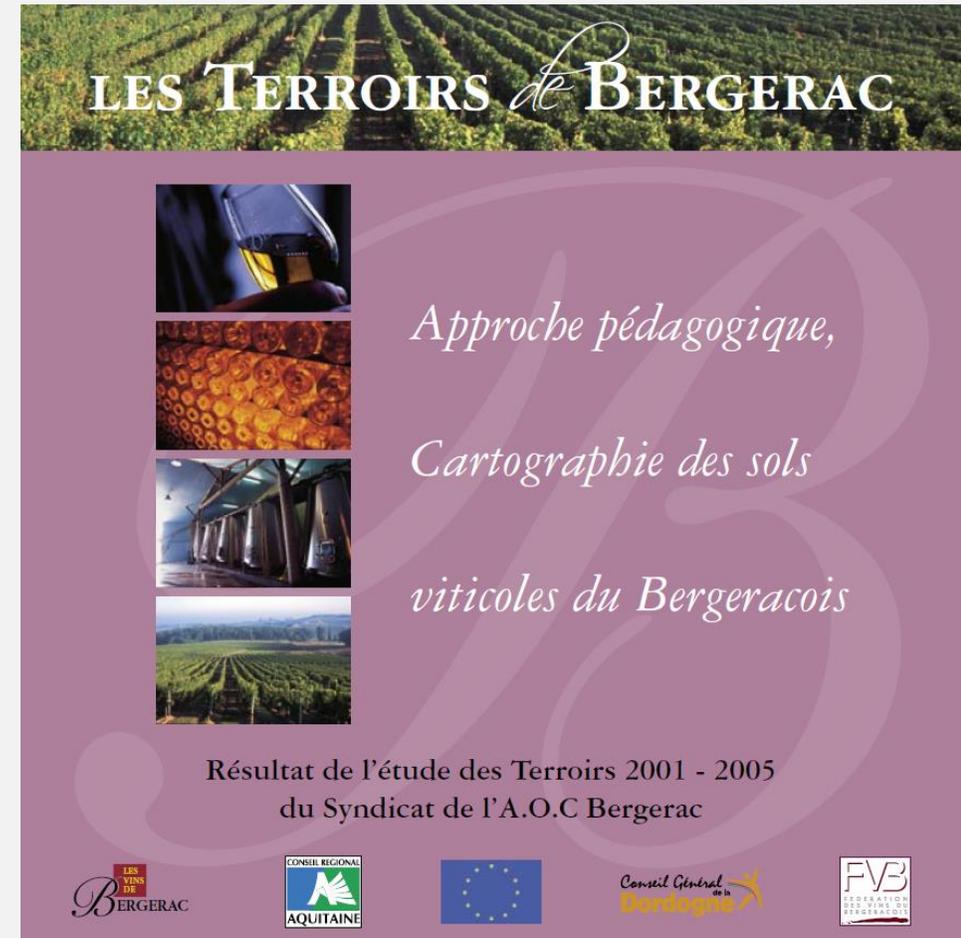
FVBD

Fédération
des Vins
de Bergerac
et Duras



Les premiers pas...

- Le syndicat de l'AOC Bergerac a lancé une réflexion sur la hiérarchisation de ses appellations depuis le début des années 2000. Cette réflexion a débouché sur une étude de terroir très ambitieuse et réalisée entre 2001 et 2005.
- Cet outil, qui se voulait avant tout pédagogique, est au service des vignerons et de leurs conseillers depuis maintenant plus de 10 ans.
- Parallèlement à ce grand travail fondateur, le syndicat a lancé une profonde réforme du cahier des charges de l'AOC Côtes de Bergerac (uniquement pour les vins rouges). Ce travail basé sur la notion de sélection parcellaire et de sélection des meilleures cuvées a débouché sur l'agrément en bouteille, seul gage d'un niveau qualitatif homogène et élevé.



Une longue maturation...

- Depuis la réforme des AOC en 2006/2007, le syndicat de l'AOC Bergerac a cédé le travail à la FVBD reconnue ODG pour le bergeracois.
- Le cahier des charges des Côtes de Bergerac (datant de 2009) identifie les vins rouges comme des vins d'élevage long et avec un contrôle organoleptique renforcé (tous les lots sont contrôlés).
- Passé la longue période de la réforme des AOC, l'ODG et sa section Bergerac/Côtes de Bergerac, a réouvert le dossier des Côtes de Bergerac dès 2011 mais uniquement pour traiter du dossier des vins blancs.



Horizon 2025...

- ✓ En 2015, l'IVBD a lancé une importante étude stratégique pour nos vignobles,
- ✓ Présenté à la fin de l'année 2016, les résultats de l'étude intégraient un important volet consacré la segmentation de nos productions,
- ✓ Propositions d'un cadre de travail, validé par la FVBD en janvier 2017.



L'architecture du projet

La nouvelle segmentation pourrait être la suivante :

- Le socle régional pour la production de vins « plaisir » composé des Bergerac blanc sec, rosé et rouge,
- Le segment des vins « découverte » composé des Côtes de Bergerac blanc moelleux et rouge (dans un cadre assoupli) et les Côtes de Duras,
- Le segment des vins « premium » composé de nos appellations communales Montravel, Rosette, Pécharmant, Saussignac et les nouveaux « Côtes de Bergerac Village » (ou Dénominations Géographiques Complémentaires) en rouge, blanc sec et blanc doux.



Les objectifs

Assouplir les règles de production de l'AOC socle « Bergerac » pour l'accrocher au cœur du marché,

Positionner l'AOC « Côtes de Bergerac » en produit offensif créateur de valeur

Créer un niveau hiérarchique supérieur pour identifier les cuvées haut de gamme actuellement produites en Côtes de Bergerac.



La méthode

- Travailler pour obtenir les deux niveaux de « Côtes de Bergerac » en même temps,
- Intégrer une nécessaire redélimitation géographiques des futurs « Côtes de Bergerac village » en dehors des actuelles zones d'AOC communales,
- Amorcer une redélimitation parcellaire pour les « villages »,
- Ne pas abandonner le projet de « crus d'excellence » en collaboration avec l'AOC Bordeaux,
- Garder en tête l'avenir de la pyramide avec les premiers crus pour toutes les appellations villages et communales.



Où en sommes nous?

- La commission a défini un projet de cahier des charges pour tous les segments,
- Nous travaillons sur la cartographie de la production actuelle de Côtes de Bergerac,
- Nous allons lancer en février les groupes de travail par secteur (futurs villages ou DGC), composé de producteurs,
- Nous préparons des dégustations par secteur,
- Objectif rencontrer l'INAO dans le premier trimestre 2018 pour échanger sur notre projet et établir un calendrier pour 2018 et 2019.

